



**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour le développement, du Fonds
des Nations Unies pour la population
et du Bureau des Nations Unies
pour les services d'appui aux projets**

Distr. générale
21 novembre 2018
Français
Original : anglais

Première session ordinaire de 2019

21-25 janvier 2019, New York

Point 3 de l'ordre du jour provisoire

Programmes de pays et questions connexes

**Descriptif de programme de pays pour le Niger
(2019-2021)**

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Considérations générales	2
II. Priorités du programme et partenariats	6
III. Administration du programme et gestion des risques.....	9
IV. Suivi et évaluation du programme	10
Annexe	
Cadre de résultats et d'allocation des ressources pour le Niger (2019-2021)	12



Considérations générales

1. Le Niger compte 21 466 862 habitants¹ (2017) dont 50,1 % de femmes et 70 % de jeunes de moins de 25 ans. Le taux de croissance démographique annuel est de 3,9 %, ce qui constitue une réelle entrave au développement du fait des ressources et capacités économiques limitées du pays, qui se voient encore obérées par les dépenses de sécurité (lesquelles représentaient 15 % du budget de 2017). Le Niger est un pays à faible revenu, avec un produit intérieur brut nominal de 447 dollars par habitant², et une économie dominée par l'agriculture (43,1 %) et le secteur informel (65,7 %)³.

2. Selon le rapport de référence sur les objectifs de développement durable, les niveaux actuels de pauvreté et la conjoncture socioéconomique empêcheront la réalisation de la plupart des indicateurs relatifs aux objectifs d'ici à 2030. Avec un indice de développement humain estimé à 0,353, le Niger se classe 187^e sur un total de 188 pays (2016). Le taux de pauvreté monétaire nationale est estimé à 45,4 %⁴. La pauvreté touche de façon chronique 26,8 % de la population, elle revêt un caractère multidimensionnel pour 89,9 % de la population (le taux d'intensité de la pauvreté s'établissant à 73,5 %) et touche davantage les personnes vivant en milieu rural (52,4 %) et les femmes. La pauvreté est aggravée par un fort taux de chômage (17 %)⁵, qui est six fois plus élevé chez les femmes (28,9 %) que chez les hommes (4,4 %)⁶. Il existe d'importantes disparités de revenus et inégalités de genre. En effet, la probabilité pour qu'un Nigérien pauvre le reste à moyen terme (trois à cinq ans) est de 60 %, alors que la probabilité pour qu'un Nigérien qui n'est pas pauvre tombe dans la pauvreté n'est que de 30 %⁷. En 2014, le coefficient de Gini était estimé à 0,34⁸ et l'Indice d'inégalité entre les sexes était de 0,713, le plus élevé d'Afrique (0,349)⁹.

3. D'après le rapport « Doing Business » de 2017, le climat est devenu plus propice aux affaires et l'Indice de perception de la corruption de Transparency International pour le Niger est passé de 34 en 2016 à 35 en 2017. Malgré ces progrès, d'importants problèmes de gouvernance persistent. En 2017, l'Indice Ibrahim de la gouvernance en Afrique était de 50,1 au Niger, soit un niveau inférieur à la moyenne pour l'Afrique de l'Ouest (53,8). Le Plan de développement économique et social pour 2017-2021 fait état des principaux problèmes de gouvernance : a) le peu de moyens dont disposent les administrations publiques et les autorités locales pour fournir des services publics de qualité ; b) la faiblesse du système électoral et les difficultés d'accès à la justice (1 juge pour 50 065 habitants en 2016, alors que la norme est d'un juge pour 20 000 habitants), aggravées par les retards dans le traitement des affaires judiciaires (deux à quatre ans) et dans l'établissement par le pays des rapports devant être présentés aux organes internationaux chargés des droits de l'homme conformément aux obligations découlant des traités ou des conventions en la matière (retard d'un à trois rapports par texte ratifié)¹⁰ ; c) l'absence de statistiques à tous les niveaux, y compris en ce qui concerne le suivi et l'évaluation du Plan de développement économique et social et de la mise en œuvre des objectifs de développement durable.

¹ Institut national de la statistique, Projections de la population du Niger pour 2035 (2016).

² Fonds monétaire international, 2018.

³ Rapport sur l'exécution du Plan de développement économique et social, juillet 2018.

⁴ Enquête nationale sur les conditions de vie des ménages et l'agriculture (2014).

⁵ Ibid.

⁶ Ibid.

⁷ Ibid.

⁸ Rapport du PNUD sur le développement humain 2016.

⁹ Rapport du PNUD sur le développement humain en Afrique 2016 : Accélérer les progrès en faveur de l'égalité des genres et de l'autonomisation des femmes en Afrique.

¹⁰ Rapport du Ministère de la justice (2017).

4. Les lacunes en matière de gouvernance accentuent la précarité des conditions de sécurité, laquelle est directement liée à la pauvreté endémique qui frappe le Niger, à sa situation géographique, à la porosité de ses frontières et à l'absence de perspectives économiques viables, en particulier pour les jeunes et les femmes. Outre les menaces traditionnelles (trafic d'armes et de drogues, traite d'êtres humains, banditisme et conflits transfrontières), le Niger est aux prises avec le terrorisme et la radicalisation dans les régions de l'est (présence de Boko Haram dans la région de Diffa dans le bassin du lac Tchad), de l'ouest (présence de djihadistes) et du nord (régions touchées par la crise libyenne). Ces problèmes de sécurité interne et transfrontalière mettent à mal la cohésion sociale, accroissant ainsi le risque d'attaques terroristes et intensifiant les migrations¹¹.

5. Les difficultés que connaît le Niger sont aussi le fait de la pression démographique, des effets néfastes des changements climatiques, des pratiques agricoles inadaptées et de la dégradation des terres qui en résulte. Le taux de déforestation est estimé à 100 000 hectares par an, principalement en raison des activités agricoles et de la surexploitation du bois pour la production d'énergie (79 % du bilan énergétique national)¹². Moins de 12 % des terres du pays restent potentiellement cultivables, alors que l'agriculture est la principale source de revenus pour 80 % de la population rurale¹³. La surexploitation toujours plus importante des ressources naturelles aggrave la pauvreté, l'insécurité alimentaire et d'autres facteurs de vulnérabilité dans cette catégorie de population. L'accès à l'énergie est très limité ; la consommation d'énergie, dont 0,25 % provient de sources d'énergie renouvelable, représente 0,14 tonne d'équivalent carbone par personne et par an, ce qui est la plus faible consommation enregistrée dans le monde (0,5 en Afrique contre une moyenne mondiale de 1,2)¹⁴. Il existe de grandes disparités dans l'accès à l'électricité : au total 12,22 % des ménages y a accès, mais ce pourcentage correspond à 50 % des ménages vivant en zone urbaine contre seulement 0,76 % de ceux qui résident en milieu rural¹⁵.

6. Le Niger est touché de plein fouet par des crises et des catastrophes complexes, principalement des sécheresses et des inondations. Les pertes et les dégâts qui en résultent affaiblissent les ménages et ralentissent l'économie, accélèrent la perte des moyens de subsistance et précipitent les groupes vulnérables (en particulier ceux vivant en milieu rural) dans une précarité structurelle. Entre 1973 et 2014, on a recensé 3702 catastrophes naturelles (crises alimentaires, inondations, épidémies, épizooties) qui ont fait 10 625 morts, endommagé 71 986 logements, 21 écoles et hôpitaux et détruit 2,6 millions d'hectares de champs cultivés ; on estime les pertes économiques à plus de 3 milliards de dollars¹⁶, ce qui explique la dépendance du pays vis-à-vis de l'aide internationale.

7. Les problèmes de gouvernance, de sécurité et de pauvreté, qui sont étroitement liés entre eux, sont encore aggravés par les profondes inégalités et disparités liées au genre, lesquelles découlent des facteurs ci-après : a) les déterminants structurels, à savoir l'inégale répartition des rôles et des responsabilités entre les hommes et les femmes, le faible niveau d'accès des femmes à l'éducation et aux services de santé procréative, l'interprétation partielle des préceptes religieux, le peu de moyens dont disposent les femmes et les jeunes pour défendre leurs droits et lutter contre les traditions et stéréotypes, la proportion élevée de violences faites aux femmes (60,1 % en 2015)¹⁷ et la faible productivité ainsi que le manque de perspectives économiques

¹¹ Rapport de la brigade antiterroriste (2017).

¹² Rapport sur l'exécution du Plan de développement économique et social, mars 2018.

¹³ Rapport sur les contributions prévues déterminées au niveau national au Niger, 2015.

¹⁴ Ministère de l'énergie, 2015.

¹⁵ Rapport sur l'exécution du Plan de développement économique et social, 2018.

¹⁶ Système de gestion de l'information sur les catastrophes « DesInventar », 2015.

¹⁷ Journal officiel, 2015.

des femmes et des jeunes. Du fait des difficultés d'accès à la terre et aux autres facteurs de production tels que l'eau, l'énergie et la technologie, les femmes et les jeunes représentent essentiellement de la main-d'œuvre familiale dans le secteur agricole et dans celui de la gestion des ressources naturelles¹⁸ ; b) plusieurs causes sous-jacentes liées à la faiblesse du système juridique qui combine droit écrit, droit coutumier et droit islamique, et relègue les femmes et les filles à un statut social inférieur, ce qui se traduit sur les plans social et politique par une faible représentation des femmes dans les mécanismes et organes de prise de décisions (16,9 % de femmes à l'Assemblée nationale, 19 % au Gouvernement, et aucune femme gouverneur)¹⁹. D'autres disparités entre les régions et à l'intérieur de celles-ci (zones urbaines/zones rurales/villages) ainsi qu'au sein de la population (jeunes/femmes/personnes déplacées et handicapés) sont liées aux niveaux de pauvreté, à l'accès à l'éducation et aux services de santé, à la disponibilité limitée des services de distribution d'eau et d'énergie, à l'accès à l'emploi et à des débouchés économiques et à l'insécurité alimentaire ; il convient donc d'y remédier afin de garantir l'exécution du Programme de développement durable à l'horizon 2030 aux échelons national et local.

8. Il ressort de l'évaluation menée récemment que le programme de pays pour le cycle 2014-2018 était tout à fait adapté, qu'il correspondait aux priorités nationales et contribuait à la réalisation des objectifs de développement pour les communautés, les ménages et les personnes les plus vulnérables. Grâce aux interventions, la part des ménages en situation d'insécurité alimentaire grave ou modérée est passée de 2,5 % et 13,2 % en 2015 à 1,1 % et 11,3 % en 2016, respectivement. La couverture alimentaire a été assurée pendant trois à cinq mois au cours de la période de soudure de neuf mois pour 20 451 ménages (dont 53 % étaient dirigés par des femmes)²⁰ dans les communautés ciblées. En collaboration avec d'autres organismes des Nations Unies et partenaires nationaux, le PNUD a contribué au programme conjoint dénommé «communes de convergence », selon lequel un ensemble d'interventions intégrées et globales sont proposées pour répondre aux besoins multidimensionnels de 35 municipalités vulnérables. Ce programme a permis de récupérer 12 385 hectares de terres dégradées, de créer 12 184 emplois temporaires (dont 5 776 pour des femmes) ainsi que de fournir des services de distribution d'énergie pour 480 000 personnes²¹. Quatre régions et 24 communes ont bénéficié d'interventions visant à renforcer les capacités de leurs systèmes de prévention et de gestion des catastrophes grâce à l'harmonisation des systèmes d'intervention en cas d'urgence et de relèvement et à la mise en place de plans et de systèmes d'alerte rapide et d'intervention en cas d'urgence.

9. Dans le domaine de la gouvernance, les interventions relatives à la sécurité appuyées par le PNUD ont contribué à élargir l'accès aux débouchés économiques, et à renforcer la cohésion sociale²² et les cadres de sécurité stratégique et opérationnelle, ce qui s'est traduit par une réduction de 25 % de la fréquence des attentats terroristes en un an, ainsi que par la prévention de conflits internes dans les régions de Tahoua, de Tillabéri et de Diffa²³. Grâce à l'appui que le PNUD a fourni aux opérations électorales de 2016, en collaboration avec les principaux donateurs²⁴, les femmes et les jeunes ont pu prendre une part plus active au processus et la représentation des femmes au Parlement a atteint près de 17 % (29 femmes sur un total de 171

¹⁸ Étude de cas au Niger, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), 2016.

¹⁹ Politique nationale sur l'égalité des sexes, 2017.

²⁰ Ministère de l'environnement, 2017.

²¹ Rapport technique municipal, 2014 à 2017.

²² Rapport de la brigade antiterroriste (2017).

²³ Institut national de la statistique/Fonds pour la consolidation de la paix, 2017.

²⁴ Gouvernements japonais, luxembourgeois et suisse, Fonds pour la consolidation de la paix.

représentants). Les partenaires nationaux et internationaux saluent la contribution du PNUD à la formulation, à la mise en œuvre et au suivi des politiques de développement, notamment le soutien qu'il a apporté, en collaboration avec d'autres partenaires de développement, à l'élaboration du Plan de développement économique et social pour la période 2017-2021, à l'intégration de 16 objectifs de développement durable²⁵ et à l'organisation, conjointement avec la Banque mondiale, de la table ronde des donateurs, à l'issue de laquelle les annonces de contribution ont totalisé plus de 23 milliards de dollars. Il s'agit là d'un jalon important qui consacre le PNUD comme un partenaire de choix pour ce qui est d'aider le Niger à réaliser les objectifs de développement durable et l'Agenda 2063 de l'Union africaine.

10. L'évaluation a également mis en évidence plusieurs insuffisances auxquelles il sera remédié pendant le cycle 2019-2021 : a) les difficultés rencontrées pour accéder aux régions et aux zones touchées par l'insécurité, afin de répondre aux revendications d'ordre économique et social, de régler les problèmes de gouvernance et de relier entre elles les composantes indissociables que sont le développement, l'action humanitaire et la paix ; b) le coût élevé des transactions pour accéder aux régions et zones touchées par l'insécurité ; c) une présence insuffisante sur le terrain, qui, associée à un manque d'effectifs au niveau du programme et de services hautement spécialisés à l'échelle nationale, freine la rapidité d'exécution du programme.

11. Compte tenu de ce qui précède, le programme proposé tirera parti des éléments ci-après afin d'opérer des changements en profondeur : a) l'intégration du Programme 2030 et de l'Agenda 2063 de l'Union africaine dans le Plan de développement économique et social constitue une base suffisante pour renforcer les interventions jugées nécessaires en vue de résoudre les problèmes de développement du pays, y compris l'adaptation, la mise en œuvre et le suivi des objectifs de développement durable à tous les niveaux ; b) les engagements pris aux niveaux international et régional afin d'orienter les politiques nationales, telles que le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030), le Fonds vert pour le climat, le Fonds pour l'adaptation, la stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel et les conventions pertinentes relatives aux droits des femmes²⁶ ; c) le degré élevé de pertinence et de flexibilité de l'appui apporté par le PNUD aux normes nationales et aux besoins concrets des populations et des institutions bénéficiaires. En outre, au niveau sous-régional, d'importants cadres de coopération, notamment avec le G5 Sahel, la Commission du bassin du lac Tchad et la Commission Climat pour la région du Sahel, permettent de catalyser et d'optimiser l'impact de l'action du PNUD.

12. Fort des enseignements qu'il a tirés et compte tenu de ses ressources limitées, le PNUD élargira sa base de partenaires, de financement et d'interlocuteurs, et tirera parti des solutions types du plan stratégique pour la période 2018-2021 et des dispositifs existants aux niveaux local et mondial aux fins de la réalisation des objectifs de développement durable, en mettant à profit les avantages comparatifs suivants : a) un partenariat fort et efficace avec le Gouvernement, d'autres partenaires nationaux, y compris les organisations de la société civile et les partenaires techniques et financiers ; b) son rôle moteur dans les programmes environnementaux et les programmes relatifs aux changements climatiques ; c) sa capacité d'adapter ses programmes à l'évolution de la situation du pays afin de mieux intégrer les questions de résilience, de croissance et de bonne gouvernance, en tenant compte du caractère indissociable des composantes développement, action humanitaire et paix ; d) ses capacités opérationnelles efficaces, modulables en fonction des conditions

²⁵ Méthode d'intégration, d'accélération et d'appui aux politiques mise en œuvre par le PNUD.

²⁶ Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité sur les femmes, la paix et la sécurité.

d'exécution des programmes et projets. Le PNUD mettra à profit les possibilités offertes par la réforme du système des Nations Unies pour le développement en cours afin d'endosser des responsabilités accrues dans l'exécution des programmes et des opérations au sein de l'équipe de pays des Nations Unies dans le cadre de sa mission de coordination.

II. Priorités du programme et partenariats

13. Ce programme triennal, élaboré en consultation avec le Gouvernement et les partenaires nationaux, notamment les organismes des Nations Unies, les partenaires de développement et les organisations de la société civile, représente la contribution du PNUD au Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) 2019-2021, qui correspond exactement à la fin du Plan de développement économique et social 2017-2021. Il contribuera au développement du Niger dans deux domaines prioritaires indissociables du PNUAD : a) la résilience ; b) la gouvernance, la paix et la sécurité. Il va dans le sens de la réalisation de l'Agenda 2063 de l'Union africaine et des objectifs de développement durable 1, 2, 5, 7, 8, 10, 13, 15, 16 et 17 et appuie la mise en œuvre du plan stratégique 2018-2021 du PNUD. Ses activités seront centrées sur les femmes, les jeunes et autres personnes vulnérables dans les régions géographiques visées dans le PNUAD.

14. Le cadre logique postule que la réduction de la pauvreté multidimensionnelle, des inégalités de genre et des disparités économiques, y compris des effets néfastes des changements climatiques, associée à une bonne gouvernance démocratique, judiciaire et sécuritaire, permet de briser le cycle de la pauvreté, de renforcer la résilience et d'améliorer la sécurité. Les voies du développement dépendent de la corrélation entre l'accélération de la transformation en vue du développement durable (premier pilier du programme de pays) et l'amélioration de la gouvernance, de la paix et de la sécurité (deuxième pilier) pour les populations à risque, notamment dans les zones rurales et frontalières. Dans l'intervalle, la fourniture d'énergie propre et de moyens de subsistance et l'accès à des services judiciaires de qualité contribueront à réduire la pauvreté et à prévenir l'extrémisme violent. À plus long terme, le renforcement de la capacité des autorités locales d'offrir des services publics de qualité, l'amélioration de la capacité d'adaptation des communautés cibles exposées aux catastrophes et risques naturels et à l'insécurité, l'affermissement de la gouvernance nationale et transfrontalière de la sécurité et de la cohésion sociale permettront aux communautés de devenir plus résilientes. La dépendance à l'égard de l'agriculture de subsistance sera atténuée par le développement de chaînes d'approvisionnement durables génératrices de revenus et d'emplois décents, en particulier pour les jeunes et les femmes, dans le secteur agropastoral et dans d'autres secteurs. Des investissements essentiels dans la gestion durable des ressources naturelles renforceront encore la résilience. La priorité donnée à la cohésion sociale, par le biais d'un appui électoral et du renforcement des capacités institutionnelles, favorisera une prise de décisions politiques et socioéconomiques plus inclusive. Les interventions s'appuieront sur des stratégies intégrées adaptables et sur une présence sur le terrain et une concentration géographique plus fortes afin d'atteindre les populations les plus vulnérables, en partenariat avec les institutions nationales et décentralisées, les organisations de la société civile et les organisations communautaires, y compris les associations de femmes et de jeunes.

15. Compte tenu de la position géostratégique du Niger et de son rôle de premier plan dans les organisations sous-régionales, le PNUD tirera parti des liens stratégiques qui existent au niveau régional pour faciliter la collaboration transfrontalière, jouer un rôle de coordonnateur et mettre en place des mesures propres à encourager la prévention des conflits, conformément à l'initiative de

L'Organisation des Nations Unies et de la Banque mondiale dénommée « Sentiers de la Paix ». Le PNUD travaillera en partenariat avec l'équipe de pays des Nations Unies, l'Union européenne, la Banque mondiale, la Banque africaine de développement, la Banque islamique de développement et des donateurs tels que les Gouvernements allemand, danois, japonais et luxembourgeois pour mobiliser des ressources et exécuter les activités prévues. Des partenariats seront également instaurés avec le secteur privé et le Gouvernement afin de partager les coûts, et la possibilité de conclure des accords de coopération Sud-Sud et de coopération triangulaire avec certains pays, notamment la Chine et la Turquie, sera envisagée.

Pilier 1

Accélération de la transformation en vue du développement durable

16. Les activités de programme interdépendantes suivantes permettront d'assurer la résilience et la sécurité alimentaire des populations rurales, ménages, femmes et jeunes vulnérables : a) transformation structurelle grâce au développement des possibilités économiques et de chaînes de valeur durables génératrices de revenus et d'emplois décents ; b) promotion de l'accès aux énergies renouvelables et aux technologies de substitution et d'une gestion durable des ressources naturelles adaptée aux changements climatiques ; c) renforcement de la capacité d'adaptation des communautés cibles exposées aux catastrophes et risques naturels afin de les rendre plus résilientes. Les stratégies appliquées seront intégrées et axées sur le renforcement des capacités techniques et opérationnelles des partenaires nationaux et locaux en matière de planification, de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation des activités prévues et, parallèlement, les liens entre aide humanitaire et développement seront consolidés en vue de réduire la pauvreté. La coopération Sud-Sud sera poursuivie pour tirer parti des nouvelles approches et connaissances et du transfert de technologies. Ces interventions correspondent aux six solutions types du plan stratégique et contribueront à la réalisation des objectifs de développement durable n^{os} 1, 2, 6, 7, 9, 11, 12, 13 et 14.

17. Les activités seront exécutées dans le cadre de programmes communs des Nations Unies et de partenariats stratégiques avec des institutions internationales de financement, les ministères compétents et les partenaires locaux, par exemple l'initiative 3N pour la nutrition, le Conseil national de l'environnement pour un développement durable (CNEDD) et des organisations de la société civile. Elles viseront à rendre effective la création de chaînes de valeur génératrices de revenus, en mettant l'accent sur l'avantage comparatif du PNUD pour ce qui est de promouvoir la production, la création de perspectives économiques, l'entrepreneuriat et le développement des compétences commerciales nécessaires pour réduire les disparités économiques liées à la situation géographique, au genre et à l'âge. Les partenaires-donateurs seront les gouvernements allemand et luxembourgeois et l'Union européenne. De nouvelles méthodes de mobilisation des ressources seront envisagées, comme la participation aux coûts des pouvoirs publics, afin de faciliter l'exécution des activités dans les domaines pertinents du Plan de développement économique et social.

18. La poursuite des partenariats avec les ministères compétents (environnement, énergie, action humanitaire et gestion des catastrophes), le Programme des Nations Unies pour l'environnement et les institutions et mécanismes nationaux sera capitale pour accéder aux fonds verticaux (Fonds pour l'environnement mondial, Cadre de coopération mondiale, Fonds international de développement agricole, Organisation internationale de la Francophonie) aux fins de : a) l'application des politiques et stratégies nationales, sectorielles et décentralisées en matière d'adaptation aux changements climatiques, conformément aux engagements internationaux ; b) la gestion durable des ressources naturelles ; c) l'amélioration de l'accès des

communautés cibles à l'énergie et aux technologies de substitution. Pour renforcer la capacité d'adaptation des collectivités exposées aux catastrophes et risques naturels, les partenariats existants seront maintenus et d'autres seront établis, principalement avec le Dispositif mondial de réduction des effets des catastrophes et de relèvement, le Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes, la Banque mondiale et des donateurs (Gouvernements danois, japonais, luxembourgeois et suisse) afin d'assurer une planification et une reprise reposant sur une bonne connaissance des risques et sur le principe selon lequel il faut « reconstruire en mieux ».

Pilier 2. Gouvernance, paix et sécurité

19. Cette composante comprend les volets suivants : a) renforcement des mécanismes de suivi de la réalisation des objectifs de développement durable et du Plan de développement économique et social grâce à des structures et organes de coordination nationaux s'appuyant sur des données statistiques fiables et ventilées, ainsi que l'amélioration en parallèle des mécanismes institutionnels et dispositifs de coordination entre secteurs et niveaux ; b) consolidation des capacités des autorités locales, afin qu'elles puissent fournir des services publics de qualité et qui répondent aux besoins spécifiques des populations les plus vulnérables, notamment des personnes handicapées et des populations déplacées ; c) amélioration de l'accès à des services judiciaires de qualité, de l'établissement des rapports sur les engagements pris par le Niger en matière de droits de l'homme et des capacités des organes et commissions concernés ; d) appui aux opérations électorales et renforcement des capacités des institutions compétentes ; e) amélioration de la gouvernance et des systèmes opérationnels en matière de sécurité nationale et transfrontalière afin de renforcer la cohésion sociale et la stabilité ; f) accroissement de la participation des femmes et des jeunes aux processus de prise de décisions politiques et socioéconomiques. Ces activités correspondent aux solutions types 2, 3 et 6 du plan stratégique et contribueront à la réalisation des objectifs de développement durable n^{os} 1, 3, 4, 5, 8, 10, 16 et 17.

20. En ce qui concerne la gouvernance économique, l'accent sera mis sur le renforcement des capacités des acteurs nationaux et des mécanismes connexes afin de mieux contrôler la mise en œuvre du Plan de développement économique et social et la réalisation des objectifs de développement durable, notamment par un appui à la création des pôles de coordination sectoriels prévus dans le Plan, une meilleure absorption des ressources mobilisées et la mise en place de mécanismes de coordination à plusieurs niveaux, avec le Ministère du plan, les ministères sectoriels et les conseils régionaux et municipaux, tout en contribuant à renforcer la disponibilité et la qualité des données avec l'Institut national de la statistique (INS), l'équipe de pays des Nations Unies et le groupe de travail des donateurs.

21. L'accès à un système de justice moderne sera amélioré par : a) le renforcement des capacités des institutions judiciaires clefs en matière de planification, de procédures, de politiques et de cadre réglementaire et législatif, notamment en vue de promouvoir les droits des femmes et des jeunes (autour de la question des violences sexistes), d'améliorer leur participation et d'être à leur écoute ; b) un traitement plus rapide des affaires judiciaires (justice en ligne) pour les personnes les plus vulnérables aux niveaux national et local, y compris des affaires ayant trait à la violence sexiste et au terrorisme ; c) des mesures visant à garantir que le Niger continue de réduire son retard en matière de présentation de rapports ayant trait aux conventions relatives aux droits de l'homme qu'il a signées. Des partenariats avec le Ministère de la promotion de la femme, l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), des organisations de la société civile et des organisations communautaires et locales seront recherchés afin de faire en sorte que les politiques, stratégies, plans et budgets nationaux et locaux soient établis en

tenant compte des besoins spécifiques de la population et garantissent l'existence de services publics de base plus nombreux et plus accessibles. Les partenariats avec le Ministère de la justice et les organismes affiliés, la Commission nationale des droits humains et les partenaires compétents des Nations Unies et multilatéraux seront recherchés dans l'objectif de développer l'accès aux régions mal desservies.

22. Le PNUD, en collaboration avec le ministère chargé de la sécurité publique, la Haute Autorité à la consolidation de la paix (HACP), le G5 Sahel et d'autres partenaires concernés, appliquant les principes de la « nouvelle façon de travailler », apportera un appui à l'élaboration de cadres juridiques et réglementaires pour les activités visant à consolider la paix, prévenir les conflits et favoriser la stabilisation et la cohésion sociale au niveau des communautés, en tenant compte des questions transfrontalières afin de réduire la radicalisation et l'extrémisme violent dans les zones frontalières du Mali, du Nigéria et du Tchad. Le projet pilote de mise en œuvre de l'initiative conjointe de l'Organisation des Nations Unies et de la Banque mondiale dénommé « Sentiers de la Paix » et du mécanisme d'atténuation des risques au Niger facilitera la définition de modalités de partenariat pour les programmes en faveur d'une paix durable. Les partenariats avec le ministère chargé de la sécurité publique, la Commission électorale nationale indépendante, le Conseil national de dialogue politique, les donateurs, les organisations de la société civile, les institutions internationales et sous-régionales et le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel joueront un rôle essentiel pour le renforcement des capacités des acteurs nationaux, du dialogue politique et de la transparence du processus électoral, qui permettra de consolider encore les dividendes de la paix.

23. L'exécution d'activités visant à améliorer la gouvernance, la paix et la sécurité des populations vulnérables, en particulier dans les zones rurales et frontalières, contribuera à prévenir l'extrémisme violent, assurer la cohésion sociale, améliorer la résilience des communautés et créer un environnement propice à l'élimination de la pauvreté.

III. Administration du programme et gestion des risques

24. Le présent descriptif de programme de pays indique la contribution du PNUD à la réalisation des objectifs nationaux et constitue le principal moyen de rendre compte au Conseil d'administration de la mesure dans laquelle les résultats correspondent aux objectifs fixés et de l'utilisation des ressources allouées au programme. La manière dont les directeurs de programme au niveau du pays, de la région et du siège doivent rendre compte des activités qu'ils mènent est précisée dans les politiques et procédures relatives aux programmes et aux opérations du PNUD ainsi que dans le cadre régissant les contrôles internes. Conformément à la décision 2013/9 du Conseil d'administration, tous les coûts directs associés à l'exécution de projets doivent être imputés aux projets concernés.

25. Le bureau de pays adaptera ses ressources et ses compétences aux six solutions types et aux dispositifs du plan stratégique de façon à obtenir des résultats effectifs en matière de gouvernance, de sécurité, de transformation structurelle et d'égalité des sexes. Son action reposera sur l'intégration des domaines thématiques des solutions types par l'intermédiaire de dispositifs nationaux. Le bureau s'appuiera sur la plateforme mondiale de connaissances en matière de développement durable (Sustainable Development Knowledge Platform) pour mobiliser des ressources et des compétences, partager ses connaissances, encourager l'innovation et établir des liens avec des programmes nationaux en vue de créer des alliances stratégiques, au sein du système des Nations Unies comme avec les donateurs et le secteur privé.

26. Par défaut, l'ensemble du programme sera exécuté à l'échelle nationale. Des modalités d'exécution adaptées seront définies selon les activités afin de favoriser l'appropriation et la responsabilisation, conformément à la Déclaration de Paris. Une exécution directe pourra être envisagée si nécessaire. Comme suite à la macroévaluation de la gestion des finances publiques de 2017, la mise en œuvre de la politique harmonisée concernant les transferts de fonds se poursuivra, en tenant compte des capacités spécifiques des partenaires mises en évidence dans leur micro-évaluation et de leurs résultats effectifs, afin de gérer les risques fiduciaires et de renforcer les capacités des partenaires de réalisation aux fins, entre autres, de mettre en place une gestion axée sur les résultats. Le PNUD, en collaboration avec d'autres organismes des Nations Unies, mettra en œuvre le cadre de programmation conjointe et la stratégie relative aux modalités de financement, dans le cadre de l'initiative Unis dans l'action.

27. Le PNUD fera le point sur ses capacités techniques, programmatiques, opérationnelles et organisationnelles et renforcera sa présence dans les régions afin d'assurer une exécution efficiente des programmes en fonction de l'importance de ceux-ci. Pour garantir une utilisation efficace des ressources, des contrôles de gestion financière seront effectués, conformément au dispositif de contrôle interne et aux mécanismes améliorés de recouvrement des coûts. Les partenaires nationaux prendront pleinement part aux activités de planification et de gestion par l'intermédiaire du comité d'orientation et de pilotage et du comité technique. En jouant un réel rôle moteur, le Gouvernement favorisera la réalisation effective du programme et la pérennité des résultats obtenus.

28. Les risques qui pèsent sur l'exécution du programme sont, notamment : a) la détérioration des conditions de sécurité et l'instabilité sociopolitique résultant d'une éventuelle détérioration de l'environnement socioéconomique, de la situation politique et du climat de gouvernance ; b) la capacité restreinte des institutions gouvernementales et des partenaires nationaux en matière d'exécution de programmes et d'application des règles et procédures de la politique harmonisée concernant les transferts de fonds ; c) une mobilisation des ressources insuffisante.

29. Afin d'atténuer ces risques, le PNUD en assurera un suivi régulier. Les activités du programme seront adaptées selon les besoins conformément au cadre logique et aux normes sociales et environnementales. Le PNUD contribuera à l'application et assurera le suivi des recommandations des Nations Unies en matière de sécurité en faisant fond sur les résultats de l'évaluation des risques de sécurité réalisée par l'équipe de pays des Nations Unies. Il s'appuiera sur le dispositif de contrôle des risques aux fins de l'alerte rapide, de la communication d'informations et de la prise de décisions. Afin de faire en sorte que le programme soit bien exécuté, le bureau de pays renforcera ses stratégies de mobilisation des ressources et de communication et diversifiera et élargira sa base de financement et de partenariat. Le PNUD concevra et mettra en œuvre un plan d'assurance qualité renforcé comprenant des vérifications ponctuelles, des audits et un renforcement des capacités, pour appuyer les capacités nationales.

IV. Suivi et évaluation du programme

30. Un plan intégré de suivi et d'évaluation permettra d'assurer la réalisation effective des objectifs de développement. Il utilisera des indicateurs conformes à ceux du PNUAD et du cadre intégré de résultats et d'allocation de ressources du plan stratégique.

31. Les indicateurs du programme, ventilés par sexe, âge et zone géographique dans la mesure du possible, seront intégrés au système de suivi et de partage des

connaissances du PNUD, ainsi qu'aux communications externes dans un souci de visibilité. En collaboration avec le Gouvernement et d'autres organismes des Nations Unies, le PNUD mobilisera ses partenaires pour renforcer le système statistique national, en particulier l'Institut national de la statistique, afin d'améliorer la qualité et la disponibilité des données et de mieux cibler les bénéficiaires du programme. Des cadres logiques et des solutions innovantes seront mis à l'essai en collaboration avec des instituts de recherche et des universités.

32. Les résultats attendus feront l'objet d'un suivi conjoint de la part des institutions chargées de la réalisation du programme, des représentants des bénéficiaires et du bureau de pays par l'intermédiaire du comité d'orientation et de pilotage et du comité technique, des groupes de résultats du PNUAD et lors de déplacements conjoints sur le terrain. Les réalisations et les produits feront l'objet de rapports trimestriels et annuels. Les indicateurs et les niveaux d'évaluation seront adaptés lorsque les indicateurs propres au pays seront connus. En début de programme, le PNUD aidera à la collecte de données afin de compléter les niveaux de référence manquants, notamment concernant les accords internationaux multilatéraux.

33. Les évaluations seront réalisées conformément à la politique et au plan d'évaluation. Une évaluation à mi-parcours sera effectuée pour documenter la réalisation du programme et fournir des éléments aux fins de l'élaboration du prochain programme de pays. Les évaluations de projets seront réalisées lorsque qu'elles sont obligatoires ou, dans le cas contraire, selon que de besoin. Des évaluations et des examens conjoints seront réalisés avec d'autres organismes des Nations Unies.

34. Au moins 5 % des ressources du programme seront consacrées aux activités de suivi, d'évaluation et de collecte des données. Le système de classement des activités par degré de contribution à la promotion de l'égalité des sexes sera pris en compte pour la planification, la prise de décisions, l'établissement de rapports et l'investissement afin de s'assurer que 60 % de tous les projets soient classés Gen2 ou 3 et que 25 % des dépenses soient allouées à la promotion de l'égalité des sexes.

Annexe

Cadre de résultats et d'allocation des ressources pour le Niger (2019-2021)

Priorité du pays :

Plan de développement économique et social 2017-2021 : Axe 5 - Gestion durable de l'environnement

Objectifs de développement durable 1, 2, 7, 8, 12, 13, 15

Réalisation énoncée dans le PNUAD faisant intervenir le PNUD

D'ici à 2021, les populations rurales cibles auront accès à des chaînes d'approvisionnement innovantes génératrices d'emplois décents, participeront aux mécanismes de gestion des crises et catastrophes liées à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle et à la gestion durable des ressources naturelles et énergétiques adaptées au changement climatique.

RÉALISATION CORRESPONDANTE DU PLAN STRATÉGIQUE :

C. Renforcer la résilience aux chocs et aux crises.

<i>Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable</i>	<i>Produits indicatifs</i>	<i>Principaux partenaires ou cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par réalisation (en dollars É.-U.)</i>
<p>Indicateur : Pourcentage de la population vivant en dessous du seuil national de pauvreté, par sexe</p> <p>Niveau de référence : 45 % (2014)</p> <p>Niveau cible : 43 %</p>	<p>Source : INS</p> <p>Fréquence de la collecte : annuelle</p>	<p>Produit 1.1 : Les revenus des femmes et des jeunes augmentent dans les zones rurales cibles, du fait de leur participation à des chaînes d'approvisionnement durables génératrices de revenus et d'emplois décents</p> <p>Indicateur 1.1.1 : nombre de personnes bénéficiant de moyens de subsistance (améliorés), par sexe, âge et région</p> <p>Niveaux de référence : Total : 60 933 ; Hommes : (à déterminer) ; Femmes : (à déterminer)</p> <p>Niveaux cibles : Total : 75 000 ; Hommes : augmentation de 20 % ; Femmes : augmentation de 20%</p> <p>Source : INS</p> <p>Fréquence de la collecte : annuelle</p> <p>Indicateur 1.1.2 : Nombre de personnes ayant accès à des actifs financiers et non financiers, ventilé par groupe cible (hommes, femmes et jeunes) :</p> <p>a) Services financiers</p> <p>Niveaux de référence : Total : 0 ; Hommes : 0 ; Femmes : 0 ; Jeunes : 0</p>	<p>Ministères de l'environnement, de l'énergie, de l'action humanitaire et de la réduction des risques de catastrophe, du développement communautaire, de l'agriculture, de la promotion de la femme et de la jeunesse</p> <p>– Conseil National pour un Environnement Durable et le Développement (CNEDD), Dispositif national de prévention et de gestion des crises alimentaires (DNP-GCA)</p> <p>– Haut-commissariat à l'initiative 3N</p> <p>– Institutions de recherche et établissements universitaires</p> <p>– Programme alimentaire mondial, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Fonds international de développement agricole,</p>	<p>Ressources ordinaires : 21 486 879</p> <p>Autres ressources : 31 302 000</p>
<p>Indicateur 1.1 : Taux de prévalence de l'insécurité alimentaire modérée</p> <p>Niveau de référence : 11,9 % (2017)</p> <p>Niveau cible : 10 %</p>				

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles	Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable	Produits indicatifs	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation (en dollars É.-U.)
		Niveaux cibles : Total : 4 500 ; Hommes : 1 000 ; Femmes : 2 000 ; Jeunes : 1 000 Source : Ministère de l'environnement Fréquence de la collecte : annuelle		
		b) Services non financiers Niveaux de référence : Total : 0 ; Hommes : 0 ; Femmes : 0 ; Jeunes : 0 Niveaux cibles : Total : 55 000 ; Hommes : 20 000 ; Femmes : 30 000 ; Jeunes : 15 000 Source : Ministère de l'environnement Fréquence de la collecte : annuelle		
		Produit 1.2 : Les communautés vulnérables des zones rurales cibles, en particulier les femmes et les jeunes, ont les capacités nécessaires pour gérer durablement les ressources naturelles, ainsi qu'un meilleur accès aux énergies renouvelables et aux technologies de substitution.		
		Indicateur 1.2.1 : Nombre et proportion de ménages ayant accès à une énergie propre, abordable et durable dans les zones rurales cibles (ventilés par sexe) :		
		Niveaux de référence (2018) : Total : 605 000 ; Hommes : 293 400 (49,5 %) ; Femmes : 311 600 (51,5 %) Niveaux cibles : Total : 970 000 ; Hommes : 467 000 (49,2 %) Femmes : 503 000 (51,8 %) Source : Ministère de l'environnement Fréquence de la collecte : annuelle		
		Indicateur 1.2.2 : Existence de mesures tenant compte des questions de genre pour la préservation de la diversité biologique, l'utilisation durable et l'accès équitable aux ressources naturelles, à la biodiversité et aux écosystèmes et pour le partage des avantages qui en sont tirés : a) cadres normatifs ; b) cadres juridiques et		
			– Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, Fonds d'équipement des Nations Unies, Bureau des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires Banque mondiale, Banque africaine de développement, Banque islamique de développement, Gouvernements allemand, chinois, danois, japonais, luxembourgeois, suisse et turc Union européenne, Fonds pour l'environnement mondial, Global Conservation Fund Organisation internationale de la Francophonie – Organisations locales et communautaires, organisations de la société civile	

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles	Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable	Produits indicatifs	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation (en dollars É.-U.)
		réglementaires ; c) cadres institutionnels ; d) cadres de financement		
		Niveau de référence : a) non ; b) non ; c) non ; d) non Niveaux cibles : a) oui ; b) oui ; c) oui ; d) oui Source : Ministère de la promotion de la femme Fréquence de la collecte : annuelle		
		Produit 1.3 : Les communautés ciblées vivant dans des zones à risque ont accru leurs capacités d'adaptation (prévention, gestion, reconstruction) pour faire face aux risques et catastrophes naturels.		
		Indicateur 1.3.1 : Existence de nouvelles activités dans les domaines du développement, de la réduction des risques et du relèvement fondées sur des évaluations des risques multiples et d'autres types d'évaluation des risques		
		Niveau de référence : Oui = 1 ²⁷ Niveau cible : Oui Source : Ministère de l'action humanitaire et de la réduction des risques de catastrophe Fréquence de la collecte : annuelle		
		Indicateur 1.3.2 : Nombre et proportion de femmes parmi les bénéficiaires des programmes de relèvement		
		Niveau de référence : 2 700 et (à déterminer). Niveau cible : 6 000 et 20 % d'augmentation Source : Dispositif national de prévention et de gestion des crises alimentaires (DNP-GCA) Fréquence de la collecte : annuelle		
		Produit 1.4 : Les institutions nationales et locales disposent des capacités techniques et opérationnelles requises pour la planification, la mise en œuvre et le		

²⁷ Oui = 1 : inférieur aux attentes.

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles	Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable	Produits indicatifs	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation (en dollars É.-U.)
<p>suivi et l'évaluation des politiques, conformément à la stratégie d'intégration, d'accélération et de soutien aux politiques applicable aux objectifs de développement durable, et intègrent les principes contenus dans les accords internationaux</p>				
<p>Indicateur 1.4.1 : Existence de plans de développement et de budgets tenant compte des questions de genre qui prennent en compte les accords internationaux dans l'ensemble du gouvernement :</p> <p>a) Programme de développement durable à l'horizon 2030 ; b) Autres accords internationaux</p>				
<p>Niveau de référence : a) oui = 1 ; b) non Niveau cible : a) oui = 2²⁸ ; b) oui Source : Ministère de l'environnement Fréquence de la collecte : annuelle</p>				
<p>Indicateur 1.4.2 : Existence de plans de développement et d'investissement reposant sur les données, qui intègrent des solutions intégrées (tenant compte des questions de genre) en vue de réduire les risques de catastrophe et de permettre l'adaptation aux changements climatiques et l'atténuation de leurs effets</p>				
<p>Niveau de référence : non Niveau cible : oui Source : Ministère de l'action humanitaire et de la réduction des risques de catastrophe Fréquence de la collecte : annuelle</p>				

²⁸ Oui = 2 : conforme aux attentes.

Priorité du pays :

Plan de développement économique et social 2017-2021 : Axe 4 : Amélioration de la gouvernance, paix et sécurité
Objectifs de développement durable 5, 10, 16 et 17

Réalisation énoncée dans le PNUAD faisant intervenir le PNUD :

D'ici à 2021, la gestion des données statistiques et des données relatives au développement à tous les niveaux, la sécurité transfrontalière et celle des communautés, ainsi que le système judiciaire seront améliorés afin de garantir le respect des droits de l'homme, grâce à des institutions clés chargées de piloter les processus démocratiques et à des autorités locales capables de répondre aux besoins spécifiques des groupes les plus vulnérables

Réalisation correspondante du plan stratégique : Accélérer les transformations structurelles propices au développement durable

<i>Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable</i>	<i>Produits indicatifs</i>	<i>Principaux partenaires ou cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par réalisation (en dollars É.-U.)</i>
<p>Indicateur 2.1 : Taux de mise en œuvre du plan d'actions prioritaires du Plan de développement économique et social</p> <p>Niveau de référence : 68,47 % Niveau cible : 100 %</p>	<p>Source : INS, Fréquence de la collecte : annuelle</p>	<p>Produit 2.1 : Les structures nationales et les organes de coordination disposent des capacités nécessaires pour assurer un suivi et une mise en œuvre accrus du Plan de développement économique et social et des objectifs de développement durable sur la base de données ventilées par sexe</p>	<ul style="list-style-type: none"> – Ministères du plan, de la justice, de l'intérieur, de la promotion de la femme, de la jeunesse – Commission électorale nationale indépendante, Conseil national de dialogue politique, Commission nationale des droits de l'homme, HACP, – Système des Nations Unies, Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel, Fonds pour la consolidation de la paix – Gouvernements allemand, danois et japonais, Ministère du développement international du Royaume-Uni, Agence des États-Unis pour le développement international, Union européenne – Institutions financières internationales, G5 Sahel, Organisation internationale de la Francophonie – Banque islamique de développement, Banque 	<p>Ressources ordinaires : 11 171 121</p> <p>Autres ressources : 25 744 000</p>
<p>Indicateur 2.3 : Proportion de la population satisfaite de ses rapports les plus récents avec les services de sécurité ou les services publics</p> <p>Niveau de référence : 53 % (2018) Niveau cible : 55 %</p>	<p>Source : INS Fréquence de la collecte : annuelle</p>	<p>Indicateur 2.1.1 : Existence de mécanismes de collecte et d'analyse de données fournissant des données ventilées pour assurer le suivi des progrès accomplis dans la réalisation du Plan de développement économique et social et des objectifs de développement durable aux niveaux régional et national : a) par des méthodes de collecte traditionnelles ; b) par des systèmes d'établissement de rapports administratifs ; c) au moyen de nouvelles sources de données aux niveaux de l'Administration centrale et des régions</p> <p>Niveaux de référence : a) non ; b) non ; c) non Niveaux cible : a) oui ; b) oui ; c) oui</p> <p>Source : INS Fréquence de la collecte : annuelle</p> <p>Indicateur 2.1.2 : Existence d'arrangements institutionnels et de partenariats pour l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies et de plans intégrés de développement économique local reposant sur les</p>		

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles	Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable	Produits indicatifs	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation (en dollars É.-U.)
		<p>objectifs de développement durable au niveau infranational : a) cadres institutionnels ; b) partenariats public-privé.</p> <p>Niveau de référence : a) non ; b) non Niveaux cibles : a) oui ; b) oui Source : régions/communes Fréquence de la collecte : annuelle</p> <p>Indicateur 2.1.3 : Existence d'un environnement favorable à la mobilisation de ressources supplémentaires auprès de sources publiques et privées pour la réalisation du Plan de développement économique et social et des objectifs du développement durable : a) cadre politique, juridique et réglementaire ; b) mécanismes institutionnels</p> <p>Niveau de référence : a) non ; b) non Niveaux cibles : a) oui ; b) oui Source : Ministère du Plan Fréquence de la collecte : annuelle</p> <p>Produit 2.2 : Les communautés cibles et les institutions chargées de la sécurité transfrontière et de la sécurité intérieure disposent de capacités techniques et opérationnelles suffisantes pour prévenir et atténuer les menaces en matière de sécurité, promouvoir la cohésion sociale et consolider la paix et la stabilité</p> <p>Indicateur 2.2.1 : Des plans d'action nationaux pour la prévention de l'extrémisme violent sont en cours de mise en œuvre</p> <p>Niveau de référence : Non Niveau cible : Oui Source : Ministère de l'intérieur Fréquence de la collecte : annuelle</p>	<p>africaine de développement, Banque mondiale</p> <p>– Autorités locales, organisations communautaires et locales, organisations de la société civile</p>	

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles	Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable	Produits indicatifs	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation (en dollars É.-U.)
		<p>Indicateur 2.2.2 Des politiques et mécanismes nationaux constituant une infrastructure pour la paix sont créés ou renforcés</p>		
		<p>Niveau de référence : Oui = 2 Niveau cible : Oui Source : Ministère de l'intérieur Fréquence de la collecte : annuelle</p>		
		<p>Indicateur 2.2.3 : Proportion de femmes occupant des postes de direction dans les mécanismes de prévention et de relèvement en matière de sécurité</p>		
		<p>Niveau de référence : 20 % Niveau cible : 30 % Source : Ministère de l'intérieur/HACP Fréquence de la collecte : annuelle</p>		
		<p>Produit 2.3 : Les institutions judiciaires et de défense des droits de l'homme possèdent de plus grandes capacités techniques et opérationnelles pour améliorer l'accès des plus vulnérables à une justice de qualité</p>		
		<p>Indicateur 2.3.1 Nombre de personnes ayant accès à la justice, ventilé par sexe et par âge :</p> <p>Niveaux de référence :</p> <p>a1) Total : 5 766 ; a2) Hommes : 3 682 ; a3) Femmes : 1 138 ; a4) Mineurs : 946</p> <p>Niveaux cible :</p> <p>a1) 7,500 ; a2) 5,000 ; a3) 1,500 ; a4) 1,000</p> <p>Source : Ministère de la justice Fréquence de la collecte : annuelle</p>		
		<p>Indicateur 2.3.2 : a) Nombre de rapports présentés aux organes conventionnels par l'intermédiaire du Conseil des droits de l'homme ; b) Réduction (en pourcentage) des rapports aux organes conventionnels en retard.</p>		

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles	Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable	Produits indicatifs	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation (en dollars É.-U.)
		<p>Niveaux de référence : a) à déterminer ; b) à déterminer</p> <p>Niveaux cibles : a) à déterminer ; b) à déterminer</p> <p>Source : Ministère de la justice</p> <p>Fréquence de la collecte : annuelle</p> <p>Indicateur 2.3.3 : a) Nombre de cas de violence fondée sur le genre signalés aux autorités ; b) Nombre de cas signalés qui ont reçu l'appui du PNUD dans le cadre des procédures judiciaires.</p> <p>Niveaux de référence : 1 049 en 2015 ; b) à déterminer</p> <p>Niveaux cible : a) 13 491 ; b) à déterminer</p> <p>Source : Ministère de la justice</p> <p>Fréquence de la collecte : annuelle</p> <p>Produit 2.4 : Les institutions électorales disposent de plus de capacités pour gérer un processus électoral transparent, inclusif, démocratique et crédible</p> <p>Indicateur 2.4.1 Nombre d'organismes de gestion des élections à même d'organiser des élections crédibles et représentatives</p> <p>Niveau de référence : 6</p> <p>Niveau cible : 9</p> <p>Source : Ministère de l'Intérieur</p> <p>Fréquence de la collecte : annuelle</p> <p>Produit 2.5 : Services publics de qualité fournis par les autorités locales cibles qui répondent aux besoins spécifiques de la population, en particulier des plus vulnérables</p> <p>Indicateur 2.5.1 : Des guichets publics uniques ont été mis en place à titre d'essai dans les régions et municipalités ciblées pour améliorer la prestation des services administratifs (par exemple. certificats de naissance, cartes d'identité, impôts)</p>		

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles	Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable	Produits indicatifs	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation (en dollars É.-U.)
		<p>Niveau de référence : a) étude de faisabilité : 0 ; b) nombre de guichets publics uniques à l'essai : 0</p> <p>Niveaux cible : a) 1 ; b) 3</p> <p>Source : régions/communes</p> <p>Fréquence de la collecte : annuelle</p> <p>Indicateur 2.5.2 : Nombre de personnes ayant accès aux services de base par le biais des guichets publics uniques à l'essai, ventilé par groupes cibles : a) pauvres ; b) femmes ; c) personnes handicapées ; c) jeunes ; e) populations déplacées</p> <p>Niveaux de référence : a) 0 ; b) 0 ; c) 0 ; d) 0 ; e) 0 ; f) 0</p> <p>Niveaux cible : a) 10 000 ; b) 5 000 ; c) 500 ; d) 5 000 ; e) 500 ; f) 1,000</p> <p>Source : INS</p> <p>Fréquence de la collecte : annuelle</p> <p>Produit 2.6 : Des mesures et des stratégies et partenariats nationaux fondés sur des données factuelles sont en place pour promouvoir l'égalité des sexes, l'autonomisation des femmes et la participation des jeunes et des femmes au processus décisionnel</p> <p>Indicateur 2.6.1 Mise en place de réformes juridiques, politiques et institutionnelles adoptées pour l'autonomisation des femmes : a) accès aux biens et aux services et contrôle sur ceux-ci ; b) lutte contre la violence sexuelle et sexiste ; c) autres</p> <p>Niveaux de référence : a) oui = 2 ; b) oui = 2 ; c) non</p> <p>Niveaux cibles : a) oui ; b) oui ; c) oui</p> <p>Source : Ministère de la promotion de la femme</p> <p>Fréquence de la collecte : annuelle</p> <p>Indicateur 2.6.2 : Proportion de femmes occupant des postes de direction au sein des mécanismes de dialogue social et de réconciliation qui œuvrent pour des sociétés pacifiques, justes et inclusives</p>		

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles	Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable	Produits indicatifs	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation (en dollars É.-U.)
		<p>Niveau de référence : oui = 2 Niveau cible : 30 % pour la communauté concernée Source : Ministère de la promotion de la femme Fréquence de la collecte : annuelle</p>		
		<p>Produit 2.7 : Mise en place de cadres institutionnels et réglementaires et d'un financement opérationnel pour prévenir et combattre les violences liées au genre</p>		
		<p>Indicateur 2.7.1 : Cadres en place pour prévenir la violence sexuelle et sexiste et y faire face : a) politique et législation multisectorielles ; b) services multisectoriels, y compris les services judiciaires et services de sécurité ; c) plates-formes de sensibilisation et de mobilisation sociale</p>		
		<p>Niveaux de référence : a) oui = 2 ; b) oui = 2 ; c) oui = 2 Niveaux cibles : a) oui ; b) oui ; c) oui Source : INS Fréquence de la collecte : annuelle</p>		